

6.3) Pourquoi il ne faut pas d'Assemblée Nationale Constituante

Avec l'aide des trois scénarios ci-après, nous allons procéder à l'analyse de la création des assemblées constituantes, et répondre à la question posée.

ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE TIRÉE AU SORT

SCÉNARIO 1	AVANTAGES	SCORE	INCONVÉNIENTS	SCORE
	centralisation de l'information	5	système représentatif	-5
	rapidité de traitement	4	manque d'ouverture et de liberté	-4
	arbitrage de lois entre assemblées	3	coût de la sélection et de la gestion	-3
	exercice d'un leadership naturel	2	contestation rarement possible	-2
	sélection par tirage au sort	1	notion du peuple oubliée	-1
SCORE = 0		15		-15

FIGURE 6.1 – Scénario 1 : Une Assemblée Constituante élue par tirage au sort au niveau national. Notre commentaire : "Bien que cette idée soit intéressante, l'assemblée constituante nationale promet un progrès technique et opérationnel plus qu'un véritable projet politique ancré dans le besoin réel de la population."

ASSEMBLÉES CONSTITUANTES LOCALES RÉGIES PAR UN PROCESSUS NATIONAL

SCÉNARIO 2	AVANTAGES	SCORE	INCONVÉNIENTS	SCORE
	exercice d'un leadership naturel	5	manque d'ouverture et de liberté	-5
	reconnaissance entre assemblées	4	sélection obligatoire	-4
	expression du local	3	coût de la sélection et de la gestion	-3
	rapidité de traitement	2		
	innovation	1		
SCORE = 3		15		-12

FIGURE 6.2 – Scénario 2 : Assemblées constituantes locales régies par un processus national. Notre commentaire : "Les assemblées constituantes locales régies par un processus national ont la faculté de réaliser un travail rapide, puisque contractualisées par un tiers ou par une autorité. Mais elles pèchent par manque d'ouverture et de liberté."

ASSEMBLÉES CONSTITUANTES LOCALES AUTO-PROCLAMÉES

SCÉNARIO 3	AVANTAGES	SCORE	INCONVÉNIENTS	SCORE
	exercice d'un leadership naturel	5	représentation nationale à prévoir	-5
	gratuité	4	rapidité de traitement	-4
	expression du local	3		
	innovation	2		
SCORE = 5		14		-9

FIGURE 6.3 – Scénario 3 : Assemblées constituantes locales auto-proclamées. Notre commentaire : "Les assemblées constituantes locales auto-proclamées permettent l'expression de la liberté des citoyens au niveau local. Ils sont libres de créer et de gérer leur structure, de façon bénévole. Leurs difficultés seront situées dans l'entente, la reconnaissance et la coordination avec les autres assemblées. Mais il serait intéressant qu'elles mutualisent leurs efforts législatifs sur un portail internet en commun."

6.4) Balises et repères des assemblées